

Une lettre inédite de Joseph Bédier sur Brunetière et Renan

Autor(en): **Bédier, Joseph**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Études de Lettres : revue de la Faculté des lettres de l'Université de Lausanne**

Band (Jahr): - **(2005)**

Heft 3

PDF erstellt am: **23.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-870124>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

UNE LETTRE INÉDITE DE JOSEPH BÉDIER SUR BRUNETIÈRE ET RENAN

En 1904, le fameux critique Ferdinand Brunetière publie ses *Cinq lettres sur Ernest Renan*, véritable réquisitoire contre l'auteur de *L'Avenir de la Science*, dont le scepticisme est vigoureusement critiqué. Le geste est pour le moins dangereux en ce moment critique de la carrière de Brunetière (on parlerait aujourd'hui d'«autogoal»): discrédité auprès des intellectuels par son antidreyfusisme, suspect aux républicains par son catholicisme, dépassé méthodologiquement par l'histoire littéraire de Lanson, Brunetière tente en effet à la même époque de se faire élire au Collège de France. Une lettre inédite de Joseph Bédier, que nous publions ici, éclaire assez crûment l'échec de sa candidature, tout en apportant un témoignage précieux sur l'aura qu'était celle de Renan au début du XX^e siècle.

L'année 1904 est une date cruciale de l'histoire de l'Université française: elle voit en effet, avec l'arrivée de Gustave Lanson à la Sorbonne, le triomphe à la fois d'une nouvelle façon d'envisager les études littéraires (la trop fameuse «histoire littéraire») et d'une génération de professeurs (qui comprend, outre Lanson, Seignobos, Lavis, Durkheim, Bédier) qui ont profondément changé le visage des sciences humaines en France¹: leurs modèles sont en phase avec le développement des sciences en Allemagne, la philologie est (en attendant la linguistique structurale) leur science-pilote, et leur bréviaire est *L'Avenir de la Science* de Renan, publié, rappelons-le, en 1890 seulement, magistral coup d'essai (puisqu'il est écrit près d'un demi-siècle auparavant), transformé en testament spirituel par la vertu de sa publication différée.

¹ On renverra ici au fameux livre d'A. Compagnon, *La Troisième République des Lettres*. Il parle (p. 75) de «l'apothéose de 1904».

Professeur à l'École Normale Supérieure depuis 1886, directeur de la *Revue des Deux Mondes* depuis 1893, Ferdinand Brunetière est à peine plus âgé que ces nouveaux maîtres de l'Université (Lanson est né en 1857, Brunetière en 1849), mais sa carrière fulgurante fait qu'il est déjà une institution quand les autres atteignent à peine à la notoriété². Critique redouté, traditionaliste impénitent, contempteur de Baudelaire et impitoyable adversaire du naturalisme zolien bien avant que l'Affaire Dreyfus ne l'oppose à nouveau à l'auteur de *L'Assommoir*, propagateur d'une théorie darwinienne de l'évolution des genres littéraires, Brunetière est un franc-tireur (Compagnon rappelle qu'on l'aurait classé aujourd'hui dans la catégorie «bac plus zéro») dont l'Université ne cesse de contester la légitimité³. Son engagement «anti-intellectuel» dans l'Affaire et sa conversion au catholicisme le mettent de surcroît en porte-à-faux avec la jeune garde des professeurs, massivement dreyfusarde et combiste; il devient donc urgent qu'il assoie mieux sa position. Or, en 1904, une occasion se présente d'accéder enfin à la consécration académique tant rêvée: la chaire de littérature française du Collège de France, occupée jusque-là par Émile Deschanel, est vacante. Il se présente, mais, par une aberration stratégique inconcevable — qui a cependant sans doute le mérite de souligner la sincérité de sa motivation — Brunetière publie au même moment ses *Cinq lettres sur Ernest Renan*, réquisitoire contre le scepticisme et le «dilettantisme» de Renan, texte dont la malveillance doucereuse ne peut qu'indisposer des électeurs qui révèrent massivement l'auteur de *La Vie de Jésus*⁴. L'élection sera malgré tout très disputée: arrivé en tête au premier tour le 13 mars, Brunetière ne recueillera plus, le 20 mars, au sixième tour (une séance n'avait donc pas suffi pour régler la question), que 12 voix contre 22 à Abel Lefranc, le futur grand éditeur de Rabelais. Dégoûté, Brunetière se retirera, laissant la place à Lefranc.

Nous avons retrouvé dans les archives du Collège de France la copie d'une lettre du médiéviste Joseph Bédier⁵, alors jeune profes-

² Sur son parcours, voir A. Compagnon, *Connaissez-vous Brunetière?*

³ Même un universitaire aussi atypique que Romain Rolland ressentait un profond malaise envers Brunetière: «Plus j'écoute Brunetière, disait-il, plus je sens de dégoût pour la tâche que nous faisons, lui et nous, — pour ce métier de critique, avec tous les sophismes dont nous cherchons à nous abuser, afin de nous prouver notre utilité» (cité par A. Compagnon, *La Troisième République des Lettres*, p. 38).

⁴ Voir V. Giraud, *Brunetière*, p. 24.

⁵ Sur celui-ci, voir A. Corbellari, *Joseph Bédier écrivain et philologue*.

seur au sacré Collège (il a été élu en 1903 à la succession de Gaston Paris), missive dont le destinataire n'a malheureusement pas plus été retrouvé que la lettre à laquelle elle est censée répondre. Tout ce que l'on peut dire c'est que Bédier s'adresse à quelqu'un qui a bien connu G. Paris⁶ et avec qui l'auteur du *Roman de Tristan et Iseut* semble entretenir des rapports, fort neutres, de collègue à collègue. Le fait que l'on ne sache même pas si une version définitive de cette lettre, que ses nombreuses ratures désignent comme un brouillon, a été envoyée n'est pas d'une très grande importance: tel quel, ce document nous en apprend beaucoup sur la polémique soulevée par les malencontreuses *Lettres sur Ernest Renan* et donne une explication qui nous semble sans équivoque de l'échec de Brunetière au Collège de France: même si nous ne possédons pas de certitude absolue sur la position que Bédier finira, personnellement, par adopter lors de l'élection, le fait qu'il trouve les lettres de Brunetière «brutales et injustes» exprime un désaveu non équivoque et d'une grande violence venant d'un si fidèle disciple de Brunetière.

L'auteur de *L'Évolution des genres* ne se remettra jamais de ce camouflet: son étoile définitivement ternie, il mourra en 1906 d'une maladie pulmonaire. Son exécuteur testamentaire ne sera autre que... Joseph Bédier!⁷ Aussi sévère, en effet que puisse paraître la lettre que nous publions ici, Bédier, qui avait été l'élève de Brunetière à l'École Normale et qui lui devait d'avoir publié quelques-uns de ses premiers articles dans la *Revue des Deux Mondes*, n'abandonnera jamais complètement son vieux maître: Péguy souligne même à plusieurs reprises qu'alors que tous ses autres élèves avaient renié Brunetière, «le seul Bédier lui resta fidèle»⁸. Faut-il voir la lettre que nous publions ici comme la preuve de l'hypocrisie de Bédier? Il nous semble plus sage d'y lire la trace d'un dilemme qui est peut-être celui de toute une génération: Brunetière a été un pédagogue, et pour beaucoup un éveilleur, exemplaire, mais on ne touche pas à Ernest Renan!⁹

⁶ Sur les rapports de Brunetière et de Gaston Paris, voir U. Bähler, «Gaston Paris et Ferdinand Brunetière: deux mondes».

⁷ Voir la liste des papiers classés par Bédier après la mort de Brunetière, dans J. Clark, *La Pensée de Ferdinand Brunetière*, p. 212-14.

⁸ Ch. Péguy, *L'Argent suite*, p. 863 et 866.

⁹ Brunetière lui-même l'avait bien vu, qui commentait son échec dans des notes publiées après sa mort par son biographe John Clark (*La Pensée de Ferdinand Brunetière*, p. 149): «J'ai donc échoué: 1° parce que je me suis présenté trop tard!; 2° parce que je ne suis pas "le moins renté des beaux esprits"; 3° parce qu'on ne touche pas à Renan!»

Nous donnons ici le texte de cette lettre avec les notes qui l'accompagneront dans l'édition que nous préparons de la *Correspondance* de Joseph Bédier. Ces notes sont à la fois éditoriales et explicatives: on y trouvera le résultat de notre propre enquête dans les ouvrages que Bédier dit vouloir consulter. Le bilan de ces lectures s'avère assez clair: les témoignages de Duruy et de Renan sont incompatibles, mais le premier a été écrit longtemps après les événements et peut donc avoir été déformé (il s'entoure d'ailleurs d'un certain flou), tandis que Renan reproduit simplement les documents justificatifs de l'affaire. Or, Brunetière ne retient de l'épisode que la version la plus défavorable à Renan: celle de Duruy. En taisant le fait que les lettres produites par Renan éclairent différemment cette polémique, il commet bel et bien un «mensonge», au sens précis que Bédier donne ici à ce terme.

A. C.

Paris, 5 février 1904
- 11, rue Soufflot

Mon cher ami

Votre lettre, reçue tout à l'heure, reproche d'abord à Brunetière
1) *d'avoir faussé la syntaxe et le sens d'une phrase de Molière;*
2) *d'avoir commis une faute de français grossière dans une citation de Racine. Vous trouverez ci-joint deux petites notes¹⁰ d'où il résulte qu'à mon avis¹¹ le premier délit se réduit à un lapsus sans signification aucune, que votre second grief est imaginaire¹².*

Vous me dites ensuite que je devrais «consulter notre cher grand mort, qui jamais n'aurait voté pour cet homme.»¹³ Contre cette as-

¹⁰ Non retrouvées.

¹¹ Biffé (à la place de «d'où il résulte qu'à mon avis»): «où j'essaye de vous montrer».

¹² Biffé: «et j'espère que ces notes vous convaincront».

¹³ Le «cher grand mort» est Gaston Paris (1839-1903), maître des études de littérature médiévale en France, co-fondateur de la revue *Romania* (1872), professeur au Collège de France (1872-1903) et maître vénéré de Bédier. Le «notre» indiquerait-il que le destinataire de la lettre est aussi médiéviste? En ce cas, il pourrait s'agir de Paul Meyer (1840-1917), l'autre fondateur de la *Romania*, professeur de langues et littératures de l'Europe méridionale au Collège de France (1875-1906), où il succéda à Quinet. Mais Gaston Paris était l'un des grands intellectuels français de son temps: il avait été nommé administrateur du Collège de France en 1894 et l'appropriation de sa mémoire ne se restreignait pas aux spécialistes du Moyen Âge. Voir à son sujet le livre d'U. Bähler, *Gaston Paris et la philologie romane*.

sersion je n'invoquerai pas le témoignage de Madame G. Paris, à qui son mari a dit, comme vous savez, qu'il souhaitait que Brunetière recueillît la succession de Deschanel. Je n'invoque pas ce témoignage, parce qu'il s'est passé depuis quelque chose, que G. Paris n'a pas connu, la publication de ces lettres brutales et injustes¹⁴ sur Renan. G. Paris en aurait été assurément profondément attristé et blessé. Aurait-il été jusqu'à estimer qu'elles¹⁵ disqualifiaient l'auteur comme critique littéraire?¹⁶

Il est une seule chose dont je sois sûr c'est que G. Paris n'aurait jamais voté pour un menteur. Moi non plus, je ne suis pas homme à le faire. Or, vous me signalez un mensonge de Brunetière; je ne suis pas en état de vérifier dès ce soir cette accusation; mais, laissant là les vétilles grammaticales de tout à l'heure, je tiens à vous dire dès ce soir que je la vérifierai, et que, si elle m'apparaît fondée, je ne voterai pas pour Brunetière. Cette accusation, votre lettre la pose en ces termes: «Renan, dit Brunetière, ne refusa pas tout de suite la compensation proposée par Duruy d'une place à la Bibliothèque nationale¹⁷. Renan négociait encore quand il lança son pecunia tua tecum sit.¹⁸ Or ceci est un mensonge. La lettre de Renan est datée du 2 juin 1864; le rapport et le décret de Duruy avaient paru au Moniteur le matin du 2 juin 1864. La révocation est du 12.»¹⁹ — Je me reporte à

¹⁴ Biffé (à la place de «injustes»): «laides».

¹⁵ Biffé (à la place de «estimer qu'elles»): «déclarer que ces violences de polémique religieuse».

¹⁶ Biffé: «C'est très possible, mais je n'en sais rien, et j'estime que personne n'a le droit de faire parler sur les faits d'aujourd'hui les morts, qui ne connaissent pas ces faits.»

¹⁷ Résumons brièvement ces événements célèbres: en janvier 1862, Renan provoque un scandale, lors de sa leçon inaugurale de la chaire d'hébreu du Collège de France, en traitant Jésus d'«homme admirable». Il est révoqué le 26 février. Deux ans plus tard, la parution de *La Vie de Jésus* (1863) ayant entre-temps rendu Renan célèbre, le ministre de l'instruction publique, Victor Duruy (1811-1894), lui propose à titre de compensation un poste à la Bibliothèque impériale.

¹⁸ Littéralement: «Que ton argent soit avec toi», c. à d. «garde ton argent» ou comme l'ont rendu certains traducteurs modernes à partir du grec: «Que ton argent périsse avec toi», paroles de Pierre à Simon le Magicien qui voulait lui acheter les dons que le Saint-Esprit lui avait octroyés (Actes VIII, 20). C'est par ces mots, qu'il a lui-même caractérisés, dans son commentaire des *Actes de Apôtres*, de «réponse admirable» (*Les Apôtres*, p. 398) que Renan refusa l'offre de Duruy.

¹⁹ Cette citation n'est pas directement celle de Brunetière, mais celle du correspondant de Bédier qui entremêle aux siens propres les propos de Brunetière. La citation exacte de Brunetière, dans une note en bas de page des *Cinq lettres*

la page incriminée (p. 53), et c'est bien en effet ce que dit Brunetière, en citant comme ses sources les Questions contemporaines de Renan et les Notes et Souvenirs de Duruy. Naturellement, il ne veut pas dire que Renan négociait encore à l'heure et à la minute où il lança son pecunia tua, car ce serait absurde; mais il veut dire que Duruy a offert à Renan la compensation de la Bibliothèque nationale, que des négociations ont été menées à ce sujet, que Renan s'y est prêté, qu'il a donné au ministre l'impression qu'il accepterait; que le ministre, croyant la négociation menée à bien, a pris son décret, que Renan alors a lancé son Pecunia tua tecum sit. Voilà bien ce que vous avez compris, ce que je comprends aussi, ce que chacun²⁰ doit comprendre à la lecture de cette page. Je verrai si, disant cela, Brunetière a menti. J'ai trouvé votre lettre ce soir à 7 h. en rentrant de la campagne²¹. Je ne connais l'affaire de la chaire d'hébreu que pour avoir lu, il y a dix ans peut-être, les Questions contemporaines²²; je n'ai pas le volume dans ma bibliothèque; je n'ai jamais lu les Notes et souvenirs de V. Duruy, dont j'ignorais même l'existence. J'irai y regarder demain ou après demain. Il s'agit de savoir si Brunetière, en disant que Renan a négocié jusqu'au dernier moment, a commis un mensonge,

sur Ernest Renan (p. 53), est la suivante: «Ce n'est pas Victor Duruy, c'est M. Rouland, qui dut suspendre le cours de Renan; mais la suspension n'était pas une solution; et ce fut Victor Duruy qui se trouva quelques mois plus tard héritier de l'affaire. La Vie de Jésus avait paru dans l'intervalle. Mais ce fut bien encore Victor Duruy qui proposa la compensation de la Bibliothèque nationale, et Renan ne la refusa pas tout de suite. Il négociait encore quand il lança son Pecunia tua tecum sit, et Victor Duruy, dans ses Notes et Souvenirs, estime, et à bon droit, qu'il n'avait pas mérité, lui, Duruy, de recevoir au visage cette réplique un peu emphatique».

²⁰ Biffé (à la place de «ce que vous avez compris, ce que je comprends aussi, ce que chacun»): «ce que tout lecteur».

²¹ Bédier était probablement au Grand-Serre dans la Drôme, où il possédait une maison de famille.

²² Renan y reproduit, sous le titre «Destitution d'un professeur au Collège de France», et sans ajouter aucun commentaire, les pièces du dossier (à certaines desquelles le correspondant de Bédier faisait référence), à savoir le rapport de Duruy à l'empereur paru le 2 juin 1864 dans *Le Moniteur*, la lettre écrite le même jour à Duruy par Renan et publiée le 4 juin dans *Le Journal des Débats*, un article du *Journal des Débats* du 5 juin, défendant Renan, «à part un trait un peu vif, excusé par l'agacement qu'on cause toujours aux gens d'esprit en leur parlant de questions d'argent» (*Questions contemporaines*, p. 176), un décret de l'empereur du 11 juin, paru le 12 dans *Le Moniteur*, suspendant la nomination à la Bibliothèque impériale et confirmant la révocation du Collège de France, et un article du *Journal des Débats* du 14 juin, prenant encore une fois la défense de Renan.

*c'est-à-dire en bon français une altération consciente et volontaire de la vérité*²³. Comme nous ne pouvons guère reconnaître ce qui s'est passé en cette occasion que d'après les témoignages de Duruy et de Renan, il s'agit de savoir²⁴ si Brunetière a faussé ces témoignages; s'il a fait dire à Duruy plus que Duruy n'a dit; au cas où Renan a protesté contre le témoignage de Duruy, si Brunetière a connu cette protestation et l'a dissimulée. Nous sommes bien d'accord que c'est cela qui serait constitutif du mensonge? Je tâcherai donc de voir ce qu'il en est, et s'il m'apparaît que Brunetière a menti, je voterai contre lui.

*Veillez me croire, mon cher ami,
Bien affectueusement vôtre,*

Joseph Bédier

²³ On trouvera le récit de Duruy aux p. 374-80 du premier tome des *Notes et Souvenirs*: évoquant sa propre tentation de démissionner pour protester contre une décision «provoquée par l'imprudence d'un professeur, plus préoccupé de sa popularité que des embarras qu'il causait au Gouvernement», Duruy cite une lettre qu'il avait écrite à Napoléon III le 1^{er} mai 1864 pour l'informer que Renan «demand[ait] du temps, afin de laisser la situation s'éclaircir», et enchaîne en disant que «sur ces entrefaites», Renan lui avait écrit «une lettre qui fut publiée, et [où], comme s'il [lui] reprochait de faire trafic des choses saintes, il [lui] jetait à la face les mots de saint Pierre à Simon le Magicien» (*Notes et Souvenirs*, p. 379). Manifestement, l'expression «sur ces entrefaites» laisse entendre, comme l'a compris Brunetière, que Renan avait joué un double jeu, alors que, selon Renan, un mois avait séparé la proposition de Duruy de sa réponse dédaigneuse, elle-même motivée par un tout autre événement.

²⁴ Biffé (à la place de «il s'agit de savoir»): «Il ne s'agit pas de savoir si ces négociations ont été réelles mais».

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

- Ursula BÄHLER, «Gaston Paris et Ferdinand Brunetière: deux mondes», *Revue des langues romanes*, CVI (2002/1), p. 49-68.
 — *Gaston Paris et la philologie romane*, Genève, Droz, 2004.
- Joseph BÉDIER, *Correspondance*, éd. par Alain Corbellari, Firenze, Edizioni del Galluzzo (à paraître en 2006).
- Ferdinand BRUNETIÈRE, *Évolution des genres dans l'histoire de la littérature* [1890], Paris, Pocket, 2000 (avec une préface de Béatrice Mousli).
 — *Cinq lettres sur Ernest Renan*, Paris, Perrin, 1904.
- John CLARK, *La Pensée de Ferdinand Brunetière*, Paris, Nizet, 1954.
- Antoine COMPAGNON, *La Troisième République des Lettres. De Flaubert à Proust*, Paris, Seuil, 1983.
 — *Connaissez-vous Brunetière?*, Paris, Seuil, 1997.
- Alain CORBELLARI, *Joseph Bédier, écrivain et philologue*, Genève, Droz, 1997.
- Victor DURUY, *Notes et Souvenirs*, Paris, Hachette, 1901.
- Victor GIRAUD, *Brunetière*, Paris, Flammarion, 1932.
- Charles PÉGUY, *L'Argent suite*, in *Œuvres en prose complètes*, Paris, Gallimard, «Pléiade», t. III, 1992.
- Ernest RENAN, *Les Apôtres*, in *Histoire des origines du Christianisme*, éd. par Laudyce Réat, Paris, Laffont, «Bouquins», 1995, t. I.
 — «La Chaire d'hébreu au Collège de France. Explications à mes collègues», et «Destitution d'un professeur au Collège de France», in *Questions contemporaines*, in *Œuvres complètes*, Paris, Calmann-Lévy, t. I, 1947, p. 143-71 et 173-80.